

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Question n°37

Objet : APPROBATION DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE D'ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS AU PROFIT DE LA CA VAL PARISIS EN MATIÈRE DE SERVICES RÉGULIERS LOCAUX (SRL) - CITÉVAL DE FRANCONVILLE

L'an deux mille vingt trois, le onze avril, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 4 avril 2023 s'est réuni, Espace Eugène Delacroix Gymnase Clovis Leclerc 2 rue du Coudray à Frépillon (95740), en séance publique sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Étaient présents :

Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Florence PORTELLI, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Jean-Noël CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Nicole LANASPRES, Jacqueline HUCHIN, Marie-Christine CAVECCHI, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Marc SCHWEITZER, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, JEZEQUEL Marie-Pierre, Marie-Evelyn CHRISTIN, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Maryse MENEY, Henri FERNANDEZ, Laurence TROUZIER-EVEQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Carole CAUZARD, Bernard LE DUS, Etienne LE BECHEC, Gilbert AH-YU, Zouina MENNAD, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Stéphane GUIBOREL, Carole FAIDHERBE, Nathalie CAPBLANC, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Eric BOSC, Aline ROGER, Olivier DALMONT, Thomas COTTINET, Franck GAILLARD, Sophie SAND, Sabrina FORTUNATO, Nathalie JOLLY, Miloud GOUAL, Arnaud LARMURIER, Youcef KHINACHE, Saliha DAHMANI, Célia JACQUET-LEGER, Camille CARON, Nicolas KOWBASIUK, Sophie FERREIRA, Lucie MICCOLI, Darine BOUADIS, Tom MORISSE, Paul MAUGIS

Étaient absents excusés et représentés :

Jean AUBIN par Tom MORISSE
Françoise GONZALEZ par Etienne LE BECHEC
Sylvia CERIANI par Françoise NORDMANN
Christine MATTEI par Bernard LE DUS
Stéphane LARTIGUE par Annie TOUSSAINT
Frédéric PURGAL par Laurent GORZA
Céline CABOT par Xavier HAQUIN
Cécile RILHAC par Jean-Noël CARPENTIER
Xavier DUBOURG par Marie-Christine CAVECCHI
Carole CHESNEAU par Didier LEDEUR
Modeste MARQUES par Yannick BOËDEC
Sarah NEROZZI-BANFI par Philippe ROULEAU

Etait absent(e) excusé(e) :

Nicolas PONCHEL

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20h01

Secrétaire de Séance : Sophie SAND,

Nombre de membres en exercice : 87

Nombre de présents : 74

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de votant : 86

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la CA Val Parisis,

Vu le Code des transports, notamment l'article L. 3421-2,

Vu la délibération N° D/2015/18 du Conseil communautaire de la CA Le Parisis du 28 septembre 2015 approuvant les dispositions du projet de convention de délégation de compétence en matière de Services Réguliers Locaux,

Vu la délibération N° D/2016/117 du Conseil communautaire du 11 avril 2016 portant sur l'avenant n°1 de la convention de délégation de compétence du STIF à la CA Val Parisis pour les Services Régulier Locaux (SRL) et les Transports A la Demande (TAD),

Vu la délibération N° BC-2022-34 du bureau communautaire du 15 novembre 2022 autorisant le lancement du marché à procédure formalisée relatif à l'exploitation du service local de bus,

Considérant que le marché public relatif à l'exploitation du Service Régulier Local de Franconville-la-Garenne a été notifié le 16 mars 2023,

Considérant que le marché est conclu pour une durée d'un an reconductible deux fois,

Considérant que le marché est estimé à 400 000€ HT par an, soit 1 200 000€ HT pour la durée maximale du marché,

Considérant que la convention de délégation de compétence du STIF en matière de Services Réguliers Locaux arrive à échéance le 9 juillet 2023 et qu'il convient de la renouveler,

Vu l'avis favorable de la commission transports et mobilités douces du 13 mars 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 28 mars 2023,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ,**

APPROUVE la convention de délégation de compétence d'Ile-de-France Mobilités au profit de la CA Val Parisis en matière de Services Réguliers Locaux (SRL), ci-annexée,

PRÉCISE que ladite délégation de compétence porte sur le service régulier local de Franconville dit « CitéVal »,

AUTORISE le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents.

AUTORISE le Président à signer les éventuels avenants à la convention nécessaires dans le cas de modification substantielle de la desserte dans la limite des prestations et prix inscrits au bordereau des prix unitaires du marché d'exploitation du SRL concerné.

Fait et délibéré ce jour à Frépillon.

Pour extrait conforme,

Le présent acte administratif a été :



- Publié sur le site internet www.valparisis.fr

le 17/04/2023

En application des Art L.2131-1 et R.2131-1 du CGCT

Il est rendu exécutoire le 17/04/2023


P/le Président



Par délégation du Président,
Le Directeur général des services,



GUILHEM PELLET



« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
 - date de sa publication
 - ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.
- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
 - deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »

